

l'indépendance. Malgré cet échec, disait-il, "le Groupe des sages ne devrait pas se dissoudre, parce qu'il aura encore un rôle à jouer, un jour, dans le cadre de la résolution 435".

En outre, M. Lewis a exhorté les États membres à envisager l'adoption de moyens de pression plus forts pour inciter l'Afrique du Sud à se conformer à la résolution 435. Il a fait observer que "le Canada avoue qu'il est très difficile de déterminer les mesures à prendre. Il nous faudra examiner les nouvelles mesures en faveur desquelles les États membres pourraient se prononcer - des mesures témoignant du fait que leur patience est à bout et que le moment est venu d'agir énergiquement." M. Lewis a réitéré ces positions dans sa déclaration du 15 novembre 1985 devant le Conseil de sécurité<sup>3</sup>.

Un mois plus tard, le gouvernement du Canada a imposé de nouvelles sanctions économiques contre l'Afrique du Sud. Le secrétaire d'État Joe Clark a fait remarquer qu'Eldorado Nuclear, une société d'État, traitait de l'uranium namibien importé d'Afrique du Sud. Il a déclaré qu'afin de respecter les mesures volontaires énoncées dans la résolution 283 du Conseil de sécurité, le gouvernement ne renouvelerait pas le contrat de traitement : "Les contrats existants seront honorés, mais il n'y aura aucun nouveau contrat de traitement de l'uranium namibien importé d'Afrique du Sud. Si l'Afrique du Sud établit une date pour la mise en application du plan de l'ONU visant l'indépendance de la Namibie, nous envisagerons alors d'abroger cette mesure."<sup>4</sup> Plus loin dans le même discours, il a affirmé que l'indépendance de la Namibie, dans le cadre de la résolution 435, constituait l'une des sept conditions que le Canada souhaitait voir l'Afrique du Sud remplir à court terme.

À l'occasion de la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, qui s'est tenue à Nassau du 16 au 22 octobre 1985, le premier ministre Mulroney a appuyé sans réserve l'Accord qui condamnait notamment

<sup>3</sup> MAE, Déclarations et discours, 85/25, 15 novembre 1985.

<sup>4</sup> MAE, Déclarations et discours, 85/37, 6 juillet 1985.